



40^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
Islande
(Genève, le 17 janvier 2022)

Intervention du Luxembourg

Le Luxembourg salue la délégation de l'Islande et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation souhaite formuler les deux recommandations suivantes à l'Islande :

- 1) Créer une institution nationale des droits humains indépendante, dotée d'un mandat horizontal et des ressources nécessaires pour lui permettre de promouvoir et protéger les droits humains conformément aux Principes de Paris.
- 2) Selon les recommandations formulées en 2010, délivrer des permis de travail temporaire valables pour un type d'emploi donné, plutôt que liés à un employeur, ce qui pour les employés concernés accentue la vulnérabilité face à l'exploitation et à la maltraitance.

Nous profitons de cette occasion pour féliciter l'Islande pour les progrès réalisés depuis le dernier cycle d'examen et notamment pour la ratification en 2019 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture. Nous saluons également l'engagement actif de l'Islande au sein du Conseil des droits de l'homme et souhaitons beaucoup de succès à l'Islande dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[171 mots / Temps de parole : 1min15sec ; n.53 ; 25.01.22 matin]